

2024-1



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre le 12 février à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 06/02/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Serge ABOULIN, Christiane PAUZON, Christian GIRARD,
Raymonde HABOUZIT, Roland SEUX, Gilles AUDRAS, Sébastien GAGNE,
Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC, Anne-Marie TORE,
Bernadette PELISSIER, Sabine JOUVHOMME

Excusés :

Laëtitia PRADINES qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE
Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER
Valérie GAGNE

Secrétaire de séance : Sébastien GAGNE

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE
2023 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2023 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est par ailleurs invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2023, joint à la présente délibération.

DESIGNE Sébastien GAGNE pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Le Maire,
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,
Sébastien GAGNE

Fait et délibéré le 12/02/2024
Pour extrait certifié conforme



COMMUNE DE BLAVOZY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023

Etaient présents :

Mesdames : Danièle VALLERY, Christine SIMON, Laëtitia PRADINES, Bernadette PELISSIER,
Messieurs : Franck PAILLON, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Denis CLAMENS, Roland SEUX,
Sébastien GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Patrice LHOSTE, Gilles AUDRAS

Absents ayant donné pouvoir :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER
Christian GIRARD qui a donné procuration à Michel BEGON
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christine SIMON
Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Serge ABOULIN
Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY

Secrétaire de séance : Roland SEUX

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h30

13 présents + 6 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

Présentation de l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 30 novembre 2023 et désignation secrétaire de séance
2. AMO étude projet chaleur renouvelable
3. Horaires Médiathèque
4. Référent déontologue élus
5. Création d'emploi
6. Relevé de décisions
7. Divers

Compte-rendu des débats :

Préambule : avant les débats relatifs à l'ordre du jour, une formation en interne est dispensée par Agnès ALEXANDER (DGS) aux élus présents sur le fonctionnement de la GED, Gestion Electronique des Documents, afin que chacun s'approprie l'outil et l'utilise au mieux, notamment pour recevoir les convocations du conseil municipal, la synthèse des dossiers et tout autre document utile à chacun.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 novembre 2023 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Pas de modification demandée.

Vote : approuvé à l'unanimité

Désignation secrétaire de séance : Roland SEUX

2. AMO : Etude de faisabilité projet chaleur renouvelable

Michel BEGON rappelle la consultation lancée en juin 2023 pour une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une étude de faisabilité géothermie pour le bâtiment du Centre Socio Culturel. Il rappelle également l'aide financière de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) et de la démarche territoire à énergie positive (TEPOS), validée par délibération de la CAPEV en date du 14/12/2023.

Un seul prestataire a répondu à l'offre, AVP INGENIERIE, pour un montant de 19 380 € HT, incluant la variante forage à 150 mètres.

Il propose donc de retenir ce prestataire, le projet étant financé à hauteur de 11 641 € HT par la CAPEV (sur un montant de 16 630 € HT, car variante non incluse)

Le programme de l'ADEME est inclus dans les aides au financement et renouvelé pour 2024. Le fonds est géré par la CAPEV, aide bénéficiant aussi bien aux études qu'aux travaux.

A la suite de l'étude, une demande pourra ainsi être faite pour les travaux sans conditions particulières (la commune peut déposer un projet chaque année)

Vote : unanimité

3. Entretien des locaux et horaires Médiathèque

Entretien des locaux : Danièle VALLERY expose la réflexion à apporter sur l'entretien des locaux à la médiathèque, notamment en raison de l'absence de l'agent dédié à ces fonctions. Le ménage effectué sur 2h30 par semaine n'est pas la meilleure formule car il devrait pouvoir être fait de façon plus fréquente, moins long et plus adapté à l'évolution quotidienne des besoins. Valérie LAHONDES se charge d'assurer cette fonction, dans l'attente d'une autre solution.

Franck PAILLON indique qu'il s'agit pour le moment d'assurer juste l'entretien pour janvier et février et qu'une réflexion sera menée si l'agent en arrêt doit être prolongé.

Horaires : Par ailleurs et en concertation avec la responsable de la médiathèque, il est proposé d'augmenter les horaires d'ouverture au public (de 15 h à 17h par semaine), selon planning ci-joint :

Lundi	9h-12h / 13h-17h	7h	ouverture au public 13h-15h	2h
Mardi	9h-12h30	3h30	ouverture au public aucune	0h
Mercredi	10h-12h / 14h-19h	7h	ouverture au public 10h-12h / 14h-19h	7h
Jeudi	9h-12h / 13h-17h	7h	ouverture au public 9h-12h	3h
Vendredi	10h-12h / 13h30-18h30	7h	ouverture au public 16h30-18h30	2h
Samedi	9h-12h30	3h30	ouverture au public 9h30-12h30	3h
TOTAL		35h		17h

Vote : unanimité

4. Référent déontologue élu

Michel BEGON rappelle la charte de l'élu local délivrée en début de mandat. Dans le cadre de l'exercice des fonctions de mandat des élus, la loi a prévu de désigner un référent déontologue :

La CAPEV a choisi Mr DELAY (auparavant au tribunal d'instance, en retraite) qui est d'accord pour accompagner les élus et être l'interlocuteur pour apporter les meilleures réponses aux questions posées.

Il est donc proposé de désigner comme référent déontologue Monsieur André-Frédéric DELAY.

Il pourra être saisi par voie écrite à l'adresse suivante : Mairie de Blavozy, 1 Place de La Mairie 43700 BLAVOZY

La saisine par courrier devra être cachetée et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur

Vote : unanimité

5. Création d'emploi

Franck PAILLON rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

En raison des nécessités de gestion des temps périscolaires et de cantine et en fonction du nombre d'enfants accueillis, les besoins de l'école et de la cantine peuvent justifier le recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents en cas d'accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

Il propose donc au conseil municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels de droit public pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en créant un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité pour occuper les missions suivantes : aide à la cantine et à la surveillance des enfants à l'école, entretien des locaux, de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 366 minimum, à raison de 26 heures hebdomadaires annualisés à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vote : unanimité

6. Relevé de décisions

6.1. Réhabilitation de locaux vacants pour la création d'une mairie : choix du prestataire pour la maçonnerie et la démolition (deux lots)

Une seule offre est parvenue pour le lot 2 maçonnerie. L'entreprise retenue est ARNAUD SAS, ZA Plaine de Bleu 43000 POLIGNAC pour un montant total de 120 209.70 € HT (estimation : 129 610 €)

Le lot 1 démolition n'a pas de suite, la démolition ayant été réalisée par les services techniques en interne.

6.2. Prime Pouvoir d'Achat :

Après renseignement pris auprès du CDG et en vue de la consultation du Comité Social Territorial, la commission ressources humaines a étudié toutes les possibilités d'attribution de ladite prime. Elle n'est pas favorable pour attribuer le maximum ni pour ne rien attribuer. Elle propose de donner une somme fixe de 400 € brut en une seule fois. Cette proposition sera soumise à l'avis du CST qui se réunit fin janvier 2024, et validée ensuite au conseil municipal

Les 400 euros brut, aboutissent à 312 € net pour chaque agent et à un cout de 560 € par agent pour la collectivité

Franck PAILLON dit qu'il faut considérer ce versement comme un geste en direction du personnel.

La proposition de 400 € brut par agent est validée.

7. Divers

7.1. Les Rives de la Sumène

Deux personnes se sont positionnées sur les lots 4 et 5. Une autre personne est en cours de réflexion pour le choix de son lot. La commission urbanisme propose d'attribuer le lot 4 à Mme BRUNET Virginie et le lot 5 à Mr LHOSTE Alexis et Mme THERME Pauline. Patrice LHOSTE fait remarquer qu'il n'a volontairement pas participé à la commission d'urbanisme, Alexis étant son fils. Il ne prend donc pas part à la décision. Un panneau d'affichage sera mis en place pour la vente des lots restants.

7.2. Cérémonie des vœux : reportée au 19 janvier car le 12 cérémonie CAPEV

7.3. Evaluation de l'école : réalisée le lundi 11 décembre après-midi par trois évaluateurs, un inspecteur, un conseiller pédagogique, et un conseiller numérique. 1^{ère} rencontre avec la directrice et Danièle VALLERY pour visite des locaux de la cantine et échange avec le personnel de restauration. Ensuite visite des classes primaires avec Véronique SARRET, Nina FLORID et Carine MERGOIL. A 16 h, rencontre avec Franck PAILLON et Danièle VALLERY : discussion sur la notoriété de l'école, son fonctionnement actuel, la qualité des locaux, la fréquentation.

Rencontre pour finir avec Robin CHARRIER, pour les temps périscolaires et visite de la maternelle.

7.4. Marché de Noël

Très Bien passé, beaucoup de monde, 35 exposants. Belle animation : l'APE a tenu la buvette et la petite restauration sucrée (crêpes), Ateliers créatifs pour les enfants : origami, lecture. Présence du père Noël.

Suivie du concert Gospel à l'église : 65 entrées payantes

7.5. Réunion pour la vogue : elle aura lieu les 29 et 30 juin sur le site de Panassac samedi : concours de boule l'après-midi et animation musicale en soirée. Dimanche : les associations feront des animations le matin et l'après-midi.

Roland SEUX explique la réflexion en cours sur la présence de manèges (tremplaine, jeux gonflables) et en fonction de ce qui aura été proposé par la kermesse la semaine précédente.

7.6. Décès de Jean-Noël BORGET, géologue : porteur de beaucoup de projets dans la commune en lien avec Mémoire d'Arkose.

Fin de la séance à 20h27

Le Maire,
Franck PAILLON



A blue circular official stamp of the Municipality of Blavozy is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.

Le secrétaire de séance
Roland SEUX



A blue circular official stamp of the Municipality of Blavozy is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.